



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-Indisponibilite-partielle-du-systeme>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Indisponibilité partielle du système de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 2**

27 décembre 2018

France : Bugey : Indisponibilité partielle du système de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 2

Le 24 décembre 2018, EDF a déclaré un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité partielle du système de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey.

4 décembre 2018, le réacteur 2 du Bugey (Ain) redémarre. Les équipes découvrent que [2 capteurs qui font partie du système de protection du réacteur sont hors-service](#). Depuis l'avant-veille. Mais personne ne s'en est rendu compte. C'est un peu la même histoire avec le système de ventilation du bâtiment réacteur 2. Le système n'était en fait qu'à moitié disponible lors de la mise à l'arrêt du réacteur fin septembre, une demande de réparation ayant été faite en juillet mais tombée, semble-t-il, en désuétude. **Sauf qu'en plus, l'exploitant ne s'est même pas rendu compte qu'il violait les règles de conduite de l'installation nucléaire.**

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif sûreté de niveau 1 (échelle INES) suite à la défaillance du dispositif de mise en service à distance d'un ventilateur

Le 27/12/2018

Dans une centrale nucléaire, des systèmes de ventilation permettent d'assurer la mise en dépression des bâtiments de la partie nucléaire pour garantir le contrôle de l'air rejeté à l'extérieur. Afin de s'assurer que cette fonctionnalité soit toujours disponible, il existe plusieurs systèmes de ventilation identiques dans chaque réacteur qui font l'objet de contrôles réguliers.

Le 8 octobre 2018, l'unité de production n°2 de la centrale du Bugey est en arrêt pour maintenance programmée et renouvellement d'une partie de son combustible. Les équipes d'exploitation procèdent aux vérifications nécessaires avant le déchargement du combustible. Ils détectent la **défaillance du dispositif de mise en service à distance d'un ventilateur qui**

contribue au confinement du bâtiment réacteur. Dès que la défaillance est détectée, les équipes de la centrale du Bugey procèdent à la réparation et la situation redevient aussitôt conforme aux règles d'exploitation. L'analyse de cet événement, menée en temps réel, ne met pas en évidence de critère nécessitant la déclaration de l'événement.

Le **20 décembre 2018**, lors de l'examen semestriel des événements survenus sur le site pendant la période, **une seconde analyse conclut que l'absence de bon fonctionnement du dispositif de mise en service à distance pendant certaines phases d'arrêt de l'unité de production n°2 constituait un écart aux spécifications techniques d'exploitation.**

La direction de la centrale de Bugey a donc déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le 24 décembre 2018 un événement significatif de sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES qui en compte 7.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations ni sur l'environnement.

Le ventilateur aurait pu être démarré manuellement si besoin, mais son démarrage n'a pas été nécessaire. Un deuxième système de ventilation était parfaitement opérationnel.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-bugey/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-echelle-ines-suite-a-la-defaillance-du-dispositif-de-mise-en-service-a-distance-d>

Ce que dit l'ASN :

Indisponibilité partielle du système de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 2

Le 28/12/2018

Centrale nucléaire du Bugey - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 24 décembre 2018, EDF a déclaré un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité partielle du système de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey.

L'**enceinte de confinement** du réacteur, à l'intérieur de laquelle se trouve notamment la cuve qui contient le combustible nucléaire, est équipée de **deux sas d'accès et d'une ouverture de grande dimension** appelée « tampon matériel ». Ces accès peuvent être ouverts lors de certaines phases d'arrêt pour maintenance afin de permettre l'entrée de personnes et de matériel. **Lorsque ces accès sont ouverts alors que le combustible est encore présent dans la cuve**, par exemple en début d'arrêt pour maintenance, les **règles générales d'exploitation imposent que les deux voies redondantes du système de ventilation (ETY), qui font passer l'air extrait du bâtiment réacteur sur des pièges à iode, soient disponibles** pour pouvoir assurer un confinement dynamique en cas de relâchement de radioactivité dans le bâtiment réacteur.

En juillet 2018, à la suite de difficultés de mise en service d'un des ventilateurs du système ETY, l'exploitant a formalisé à l'attention des services de maintenance une demande de travaux. Le 8 octobre 2018, alors que le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey était en phase de mise à l'arrêt pour maintenance et renouvellement partiel de son combustible, l'exploitant a constaté que cette demande n'avait pas été traitée et s'est interrogé sur la disponibilité du système de ventilation. Le capteur à l'origine de ces difficultés de mise en service a été identifié puis réparé.

Le 20 décembre 2018, dans le cadre d'une analyse à froid de deuxième niveau, EDF a

considéré, au vu de l'intervention réalisée en octobre, que la ventilation ETY avait de fait été seulement partiellement disponible durant les premières phases de mise à l'arrêt du réacteur 2, qui a débuté le 29 septembre 2018.

Cet événement, qui n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs, a été classé au **niveau 1** de l'échelle INES par l'exploitant **en raison du non-respect des règles d'exploitation du réacteur.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-partielle-du-systeme-de-ventilation-de-l-enceinte-de-confinement-du-reacteur-2>